



COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2024

PROCES-VERBAL DE REUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

Conseillers en exercice 14

Conseillers présents 14

Quorum 8

Affiché le : 16/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Benjamin JENNESSON, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Daniel GÉRAULT et Stéphane MANCEAU.

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2024
2. Budget principal : Décision modificative n°3 (emprunt et frais personnel)
3. Demande de fond de concours et subventions
4. Partenariat Hékéos
5. Bornage Kaligéo
6. Questions diverses

1- Approbation procès-verbaux du conseil municipal du 14 novembre 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2024.

2- Budget principal : Décision modificative n°3 (emprunts et frais personnel)

- **Décision modificative n° 3 sur le budget principal**

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal une décision modificative n°3 suite au vote du budget principal 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
6611	Intérêts des emprunts	50,00	
6413	Personnel non titulaire	14 000,00	
7478	Participation autres organismes		14 050,00
DM N° 3		14 050,00	14 050,00
Pour mémoire BP 2024 Fonctionnement		1 851 257,67 €	1 851 257,67 €
Pour mémoire DM N° 1		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire DM N° 2		0,00 €	0,00 €
TOTAL section fonctionnement après DM N° 3		1 865 307,67 €	1 865 307,67 €
SECTION INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
DM N° 1		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire BP 2024 Investissement		3 038 000,00 €	3 038 000,00 €
Pour mémoire DM N° 1		- €	- €
Pour mémoire DM N° 2		- €	- €
Total section investissement après DM N° 3		3 038 000,00 €	3 038 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la décision modificative n°3 du budget principal 2024.

- **Autorisation budgétaire**

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal que dans l'attente du vote du budget général 2025, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 pour l'exercice 2025 dans l'attente du vote du budget primitif 2025.

3- Demande de fonds de concours et subventions

Mickaël Delahaye, Maire, demande au conseil municipal de lui donner l'autorisation de faire une demande de subvention auprès de Mayenne communauté d'un montant de 96 968 € au titre du fonds de concours classique et une autre demande auprès du contrat de territoire départemental 2023/2028 d'un montant de 23 202 € au titre du contrat de territoire avec bonus suite au projet classé bas carbone.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, autorise Mickael Delahaye à faire une demande de subvention auprès de Mayenne communauté pour la construction de la nouvelle salle polyvalente d'un montant de 96 968 € au titre du fonds de concours classique et de 23 202 € auprès du contrat de territoire départemental 2023/2028 avec le bonus pour projet bas carbone.

4- Partenariat Hékéos (activateur d'aides publiques)

La société Hékéos est un cabinet de conseils basé à Rennes spécialisé dans la recherche de subvention.

Mickaël Delahaye, Maire, soumet au conseil municipal le partenariat avec la société Hékéos avec une adhésion annuelle de 950€ HT/an qui permet de rechercher toutes les aides possibles en lien avec les projets communaux. Si le dossier de demande est pris en charge dans son montage et son suivi par Hékéos, alors un taux de participation dégressif sur la subvention obtenue est alors versé à la société.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le partenariat avec la structure Hékéos pour un montant annuel de 950€ HT /an.

5- Bornage Kaligéo

Christelle Beaudouin, Adjointe au Maire, présente au conseil municipal le devis de la société Kaligéo d'un montant de 790€ HT pour un bornage (division foncière de la parcelle cadastrée section B n°1855 en vue d'un classement dans le domaine public).

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Kaligéo d'un montant de 790€ HT pour le bornage cité.

6- Questions diverses

❖ Supérette API

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil municipal qu'une demande de subvention peut être demandée auprès du plan de reconquête du commerce en milieu rural et qui peut dans certain cas subventionner 50% des coûts liés à l'implantation de la supérette API.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, autorise Mickael Delahaye à faire une demande de subvention dans le cadre du plan de reconquête du commerce en milieu rural auprès des services de l'Etat.

❖ **Travaux de terrassement supérette API**

Christelle Beaudouin, Adjointe au Maire, présente au conseil municipal les devis pour le terrassement de la supérette API sans déplanter les arbres (opération déjà faite) avec une intervention avant la semaine 02 de l'année 2025.

	Devis Giffard	Côté Extérieur
Prix HT	3 400,00 €	3 929,00 €
Prix TTC	4 080,00 €	4 714,80 €
Classement	1	2

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Giffard pour un montant total de 3 400€ HT.

❖ **Association foot et amicale laïque**

Damien Couilleaux informe le conseil municipal que dans le cadre du weekend « Commer en fête » en 2025, les associations l'Etoile bleue et l'Amicale laïque souhaitent quelques aménagements pour faciliter l'accès à l'électricité sur site et l'amélioration de l'accès au parking du fait que le bas de parcelle est très humide pour les véhicules.

Les associations peuvent réaliser les travaux et demande si la commune peut financer les fournitures.

Un devis de la société BMTP, pour les fournitures s'élève à 997€ HT, il faudra ajouter la livraison de GNT (Grave Non Traité) qui sera soit achetée soit récupérée sur un chantier communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de fourniture de la société BMTP pour un montant total de 997€ HT ainsi que la fourniture de Grave Non Traité pour les travaux.

❖ **Changement fournisseur de gaz : travaux liés à ce changement**

Mickael Delahaye, Maire, informe le conseil municipal que la commune a changé de fournisseur de gaz (passage d'Antargaz à Vitogaz), pour ce changement nous devons faire appel à une société qui nous établira un certificat de gaz pour la modification du fournisseur incluant le changement de citerne pour un montant total de 331,46€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société le Plombier de la Vegre pour un montant total de 331,46€ TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Vu, la secrétaire de séance,
Aline LEBRETON



Vu, le Maire,
Mickaël DELAHAYE

